



**INSCRIPTION AU STAGE THEORIQUE ET A L'EXAMEN NIVEAU 4 APNEE
- A4 Est 2016-
SAINT DIE DES VOSGES le 10 octobre 2015 et Holtzheim le 18 juin
2016**

Le Comité Régional d'Apnée Est organise un **examen du niveau 4 d'apnée –A4 –**

Le 10 octobre 2015 un apport théorique A4 à Epinal et un examen final (théorique et épreuves profondeurs) le 18 juin 2016 à la gravière du Fort de Holtzheim (67).

- Nombre minimum de candidats 4
- Nombre maximum d'inscriptions : **15 candidats.**
- Clôture des inscriptions : **le 05 octobre 2015.**

Un programme de ces journées parviendra aux candidats et cadres par retour de mail.

Conditions d'inscription :

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Être Initiateur Entraîneur Apnée Niveau 2 (IE2°) a minima, ou,
- Être titulaire de la carte d'Apnéiste Niveau 3 (A3) de la F.F.E.S.S.M.
- Être en possession de la carte de RIFAA.
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.

Précisions d'inscription :

Les frais d'inscriptions s'élèvent à **100,00 €** pour le cours théorique de St-Dié des Vosges (repas de midi compris) et le passage de l'examen A4 à Holtzheim. Les épreuves pratiques piscines seront organisées dans différents lieux en fonction de la situation résidentielle et géographique des candidats.

Ne sont pas inclus :

- les frais d'hébergement à l'hôtel du Roi Soleil à Holtzheim. Chaque candidat devra effectuer lui-même sa réservation de chambre et son règlement, des prix préférentiels seront négociés. (voir plan accès et contact ci-après). Chambres doubles.
- Les frais d'entrée à la gravière du Fort (5.00 €/plongée).
- Le repas de midi sera organisé à Holtzheim. Il sera à la charge de chacun avec un règlement sur place.

Les fiches d'inscription ainsi que le chèque à l'ordre de : **FFESSM Comité-Est**, et sont à envoyer à Marc GREOSJEAN, soit par courrier, soit par mail à l'adresse suivante :



Marc GROSJEAN -07 place abbatiale – 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

@ : marc.grosjean@wanadoo.fr

Toute l'équipe pédagogique sera ravie de vous accueillir à Saint Dié et à Holtzheim à la gravière du Fort dont le plan et les coordonnées GPS figurent ci-dessous :

Saint Dié (88) – stage théorique du 10 octobre 2015

Espace Louise Michel

8 rue des peupliers

88100 SAINT DIE DES VOSGES

GPS : 48.191347 6.459885

PLAN :

<https://maps.google.fr/maps?q=Salle+de+la+Baudenotte&ie=UTF8&ll=48.19164,6.46009&spn=0.006273,0.013937&sll=48.191307,6.459882&sspn=0.012545,0.027874&near=17+Rue+de+la+Baudenotte,+88000+%C3%89pinal&geocode=CYqLGJSExRMHFUtX3wld6pFiACI5jx1LaaCTRzGcUeOCubg6pQ&hq=Salle+de+la+Baudenotte&t=m&z=17>

Gravière du Fort-HOLTZHEIM (67) - Examen théorique et épreuves profondeur 18 juin 2016 :

<http://www.gravieredufort.fr/>

Rue de Lingolsheim

67810 HOLTZHEIM

06 08 64 85 07

PLAN :



GPS : 48.557523, 7.661161



Freedivingsafety.org



Hotel :

Le Roi Soleil

low cost quality - nouveau concept d'hôtellerie (proche Gravière)

<http://www.hotel-roi-soleil.com/hotel-holtzheim.aspx>

Pour toute information complémentaire vous pourrez contacter Daniel GERARD, Instructeur National Apnée stagiaire, responsable de cette formation.



Daniel GERARD

INAs

IRA n°8/MEF2°n°49

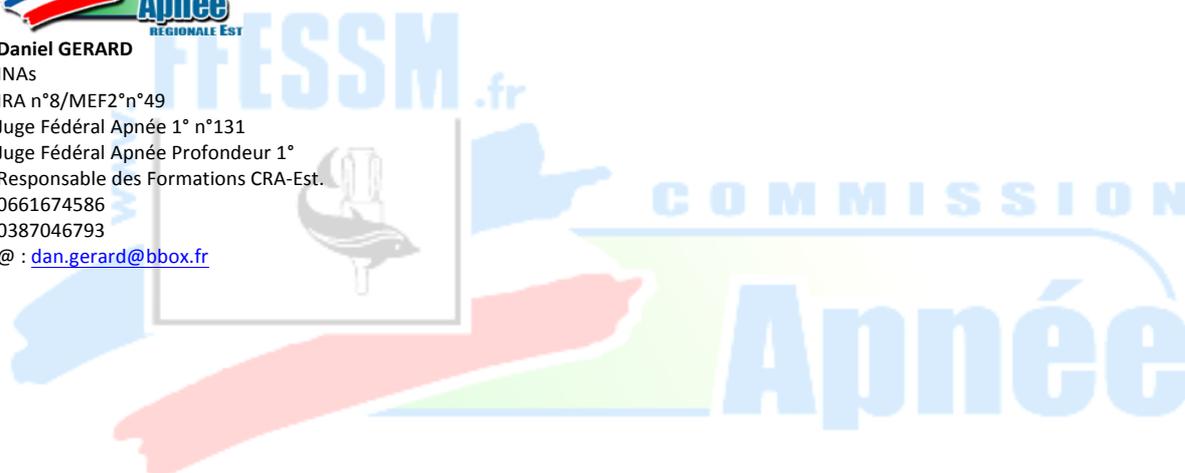
Juge Fédéral Apnée 1° n°131

Juge Fédéral Apnée Profondeur 1°
Responsable des Formations CRA-Est.

0661674586

0387046793

@ : dan.gerard@bbox.fr





FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN A4 APNEE-
Saint Dié le 10 octobre 2015 et Holtzheim le 18 juin 2016

NOM :

Prénom :

e- Mail :

Téléphone :

Date de Naissance :

N° DE CLUB et NOM DE CLUB :

N° LICENCE :

Adresse complète :

.....

.....

Joindre :

- copie de la licence FFESSM en cours de validité
- copie de la carte A3 ou copie de la carte IE2 apnée
- copie de la carte de RIFAA
- certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée
- Chèque de 100 € à l'ordre de : *FFESSM- Comité Est*

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE